

LUNDI 27 MAI 2019

13h00 Accueil

13h30 Allocution d'ouverture

Lucie DELABIE (Professeur agrégé de droit public et Directrice de l'UFR de droit et de science politique - Université de Picardie Jules Verne - CURAPP-ESS)

13h40 Rapport introductif

Marjorie BEULAY (Maître de conférences en droit public - Université Picardie Jules Verne - CURAPP-ESS)

14h00

Première partie - Quel territoire pour le Sahara occidental ?

Présidence/Discutante : **Lucie DELABIE**

(Professeur agrégé de droit public et Directrice de l'UFR de droit et de science politique Université de Picardie Jules Verne - CURAPP-ESS)

Approche historique du territoire

Pierre VERMEREN (Professeur agrégé d'Histoire - Université Paris I - Panthéon Sorbonne - École d'Histoire de la Sorbonne)

Approche coloniale du territoire

Carlos Ruiz MIGUEL (Professeur de droit constitutionnel - Université de Saint Jacques de Compostelle et membre du CESO et de OUISO)

Approche marocaine du territoire

Yahia ZOUBIR (Professeur de relations internationales - Kedge Business School et membre de OUISO)

L'intérêt économique du territoire du Sahara occidental

Intervention d'un membre d'APSO

Approche juridique de la notion de territoire

Thibaut FLEURY GRAFF (Professeur agrégé de droit public - Université de Rennes I - Chercheur associé à l'IHEI)

15h30 Discussion

16h10 Pause-café

16h30

Deuxième partie - Quel gouvernement pour le Sahara occidental ?

Présidence/Discutante : **Céline HUSSON-ROCHCONGAR**

(Directrice de l'IPAG - Maître de conférences en droit public - Université Picardie Jules Verne - CURAPP-ESS)

Approche juridique croisée internationale et constitutionnelle de la notion de gouvernement

Thibaud MULIER (Docteur qualifié en droit public et ATER - Université Paris I - Panthéon Sorbonne - Institut des Sciences Juridiques et Philosophiques de la Sorbonne - CRDC)

Approche pratique de la représentation du Sahara occidental

S.E. Oubi BOUCHRAYA (Représentant du Front Polisario en France)

Le Sahara occidental dans le contexte maghrébin

Khadija MOHSEN-FINAN (Politologue, enseignante-chercheur à l'Université Paris I - Panthéon Sorbonne)

L'effet en France des actes et décisions de la RASD

François MAILHE (Professeur agrégé en droit privé - Université Picardie Jules Verne - CEPRISCA)

18h00 Discussion

MARDI 28 MAI 2019

9h00

Troisième partie - Quelle population pour le Sahara occidental ?

Présidence/Discutante : **Marjorie BEULAY**

(Maître de conférences en droit public à l'Université Picardie Jules Verne - CURAPP-ESS)

Traduction de l'appartenance sahraouie

Les populations du Sahara occidental dans l'Histoire

Francesco CORREALE (Historien - CNRS, UMR 7324 CITERES, Tours)

La notion de « nationalité » sahraouie

Hélène RASPAIL (Maître de conférences en droit public - Université du Mans - Laboratoire Thémis-UM AE 4333)

Les changements sociaux affectant une population exilée

Alice WILSON (Maître de conférences en anthropologie - Université du Sussex)

Une population déplacée

Enjeux de documentation d'une population en mouvement

Sébastien BOULAY et **Camille TANNE** (Maître de conférences en anthropologie et étudiante de Master - Université Paris Descartes - CEPED et membres de OUISO)

Enjeux humanitaires de l'action dans les camps sahraouis

Virginia MURA (Ancienne chargée de plaidoyer dans les camps de Tindouf, chargée d'étude sur la société civile sahraouie et la participation des femmes dans la société sahraouie, OXFAM)

Photographier les camps

Fethi SAHRAOUI (Photographe - Lauréat 2017 du prix des Amis de l'IMA pour la création contemporaine)

10h40 Discussion

11h10 Pause-café

11h30

Table ronde : Quel rôle pour la diaspora sahraouie et ses soutiens ?

Présidence/Discutant : **Dominique CONNAN**

(Professeur agrégé en Science politique à l'Université Picardie Jules Verne - CURAPP-ESS)

L'action en faveur de la diaspora sahraouie

Philippe LECLERCQ (Co-président de l'Association de Solidarité avec le Peuple Sahraoui de Lorraine)

L'action de la société civile auprès des institutions européennes

EI Mahjoub Hussein EMHAMMAD MLEIHA (Coordinateur de l'action de la société civile sahraouie et membre de WSRW) – en anglais

Une population réfugiée

Témoignage d'**Omar LAAOUISSID** – en arabe avec traduction

La défense des prisonniers sahraouis

Me Olfa OULED (Avocate au Barreau de Paris)

12h40 Discussion

14h30

Quatrième partie - Quel rôle des organisations internationales concernant le Sahara occidental ?

Présidence/Discutant : **Aurélien RACCAH**

(Maître de conférences à l'Université Catholique de Lille et Avocat au Barreau de Paris)

La question sahraouie aux Nations Unies

Francesco BASTAGLI (Ancien Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies au Sahara occidental et Chef de la MINURSO)

La question sahraouie à l'Union africaine

Makane Moïse MBENGUE (Professeur de droit à l'Université de Genève - Professeur affilié à l'École de droit de Science Po Paris)

Le rôle de l'Union européenne

Intervenant à confirmer

La représentation du peuple sahraoui devant la CJUE

Me Gilles DEVERS (Avocat du Front Polisario devant la Cour de Justice)

15h30 Discussion

16h10 Pause-café

16h30

Table ronde : L'Union européenne et le Sahara occidental, quelles relations à venir ?

Présidence/Discutant : **Rémy Hernu**

(Professeur agrégé de droit public à l'Université Picardie Jules Verne - CURAPP-ESS)

La position de la Commission européenne dans le contentieux de la Cour

Fernando CASTILLO DE LA TORRE (Conseiller juridique principal à la Commission européenne)

Rapports de force et enjeux au Parlement européen

Raphaël FISERA (Conseiller politique auprès du groupe parlementaire européen Les Verts/Alliance Libre Européenne)

Présentation critique du nouvel accord de libre-échange UE-Maroc

Manuel DEVERS (Conseil du Front Polisario devant la CJUE)

Quelles conséquences pour les entreprises ?

Aurélien RACCAH (Maître de conférences à l'Université Catholique de Lille et Avocat au Barreau de Paris)

17h40 Discussion

18h10 Conclusions générales

Geneviève BASTID-BURDEAU (Professeure émérite à l'École de Droit de la Sorbonne, Membre de l'Institut de Droit international et du Curatorium de l'Académie de droit international de La Haye)